aujourd'hui pour préparer la liste des témoins qui seront appelés à témoigner et d'en faire le rapport à ce comité. Toutefois, je suis présentement à la disposition du comité et je suis prêt à entendre toute proposition.

M. Fisher: Monsieur le président, peut-être serait-il préférable de voir ce que pensent de cette question les autres membres?

M. NIELSEN: Monsieur le président, l'utilité d'un sous-comité directeur repose dans sa possibilité de mettre fin autant que possible à des discussions interminables comme celle qui est sur le point d'avoir lieu en comité plénier si nous tenons compte, dans le détail, de la procédure et des méthodes auxquelles le comité aura recours aux prochaines réunions. Je ne crois pas qu'il soit utile de changer le cours normal des affaires d'un sous-comité directeur en une assemblée comme nous avons présentement, sauf peut-être pour donner aux membres l'opportunité de prendre plaisir à une discussion d'une heure ou deux. Je propose que le comité se réunisse pour décider des témoins à être appelés à se présenter, de l'ordre dans lequel ils seront convoqués et de faire un rapport au plus tôt à ce comité pour que nous puissions adopter, rejeter ou modifier ce rapport. Je crois qu'il serait beaucoup plus efficace et rapide que le sous-comité directeur traite de ces questions et fasse rapport de ses conclusions à l'assemblée générale de ce comité.

M. Greene: Je me joins au dire de M. Nielsen. Je crois qu'il a très bien brossé le tableau de la situation et sa proposition m'apparaît la plus efficace à suivre.

Le président suppléant: Faites-vous une proposition dans ce sens, monsieur Nielsen?

M. NIELSEN: Oui, monsieur le président, je fais une proposition dans ce sens.

M. Woolliams: Monsieur le président, j'aimerais souligner une chose. Je crois qu'il est nécessaire, si le sous-comité directeur est pour prendre cette responsabilité, que nous prenions bien connaissance de notre mandat. Je crois qu'il serait bon ici de faire la lecture de notre mandat qui a été proposé par M. Knowles le 28 avril 1964 comme il apparaît à la page 2774 du Hansard. M. Knowles a proposé à ce moment:

Que les questions soulevées par l'honorable représentant de Labelle dans sa question de privilège, comme en fait foi le compte rendu du lundi 27 avril 1964, soient déférées au comité des privilèges et élections pour qu'il les étudie et fasse rapport.

Monsieur le président, je formule cette proposition car nous devons prendre connaissance de notre mandat avant de choisir les témoins, afin de remplir nos obligations et les responsabilités dont nous a chargés la Chambre des communes. Je présume que par cette proposition M. Knowles faisait allusion à la déclaration du député de Labelle qui apparaît à la page 2707 du Hansard, livraison du 27 avril.

Je n'ai pas l'intention de faire au complet la lecture de la déclaration, mais je résumerai comme suit ce qu'a dit l'honorable député:

Je me rends au bureau du député et mes premiers mots sont pour répéter à M. Davey que mon intention est bien de rejoindre les rangs du parti conservateur et que j'ai accepté ce rendez-vous pour faire plaisir à mes amis.

A ce moment, M. Davey me propose plutôt de joindre les rangs du parti libéral. Le candidat libéral défait, dit-il, on va s'en occuper, et les organisateurs libéraux insatisfaits, je n'ai qu'à les changer.

Les avantages: un parti au pouvoir et une grasse caisse électorale

à la prochaine élection.

M. Davey me laisse là-dessus, en me demandant de réfléchir à ses propositions.